

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 10 Octobre 2017  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 10<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-SEPT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin (arrivée à 19h11); monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Stefana Lamasanu.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Hélène Gingras, directrice, service des ressources matérielles; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Barbara Blondeau, directrice, Bureau des communications; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC17/18-10-027**

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**, un document au point 10 B) « Dépôt du rapport de madame Abi Koné sur sa participation au Congrès de l'ACELF » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2017**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
  - A) Correspondance en date du 29 septembre 2017

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1. Secteur des jeunes**
  - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
  - 6.1. Ressources humaines**
    - A) Amendement à la résolution CC16/17-06-149 – Projet de consolidation des organigrammes de services - Adoption
  - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
    - A) Budget de partenariat des commissaires pour l'année 2017-2018
    - B) Résorption des déficits des écoles au 30 juin 2017
  - 6.3. Ressources matérielles**
    - A) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Mont-Royal
    - B) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal (12 locaux et un gymnase)
    - C) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Beau-Séjour – Édifice Sud (5 locaux)

- D) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Cardinal-Léger (14 locaux et un gymnase)
- E) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Saint-Germain (13 locaux et un gymnase double)
- F) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Émile-Legault (32 locaux, une cafétéria et un gymnase double)
- G) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Transfert de propriété de l'école Allion (transfert de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson) – Démolition et construction d'une école primaire 4-24 pour la clientèle primaire de l'école John-F.-Kennedy
- H) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Transfert de propriété, MAO et mise aux normes de l'école Orchard (transfert de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson)
- I) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Catherine-Soumillard (8 locaux et un gymnase)
- J) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Construction d'une nouvelle école pour le 3<sup>e</sup> cycle du primaire (18 locaux et un gymnase double) et tous les cycles du secondaire (1000 élèves) à l'Île-des-Sœurs
- K) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Saint-Rémi (6 locaux et un gymnase)
- L) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – Édifice Jean-XXIII (22 locaux et un gymnase double)
- M) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école Saint-Louis (8 locaux et un gymnase double)
- N) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES - Agrandissement de l'école secondaire des Sources (24 locaux et un gymnase double)
- O) Ajouts d'espace – Demande de financement au MEES – Construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Saint-Laurent en remplacement de l'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu (10 locaux et un gymnase)
- P) École primaire Notre-Dame-de-la-Garde, annexe II – Projet de construction – Attribution du contrat de construction
- Q) École primaire Saint-Luc – Projet d'agrandissement – Attribution du contrat de construction
- R) École secondaire Mont-Royal – Projet de réfection de la structure, de l'enveloppe et des finis intérieurs, de désamiantage et de remplacement du mobilier intégré – Nomination des membres du Comité de sélection

- S) École secondaire Dalbé-Viau – Projet de réfection de l'enveloppe et de divers travaux de mécanique – Nomination des membres du Comité de sélection
- T) École secondaire Saint-Laurent, édifice Émile-Legault – Projet d'installation de dispositif antirefoulement (DAR), de réfection de la toiture, de remplacement des portes, des fenêtres, du système d'alarme incendie et du système d'intercommunication – Nomination des membres du Comité de sélection
- U) Nouvelle école primaire dans l'arrondissement Outremont – Projet de construction – Nomination des professionnels

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Éthique et déontologie des commissaires – Dénonciation d'intérêts – Rapport de la secrétaire générale
- B) Éthique et déontologie des commissaires – Cadeaux et marques d'hospitalité – Rapport de la secrétaire générale
- C) Abrogation du Règlement CC-2-2017 et adoption du Règlement CC-2-2017 « Règlement de délégation de pouvoirs »
- D) Nomination des membres aux comités de travail – Amendement à la résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050
- E) Élections scolaires 2018 – Adoption du projet de division du territoire de la CSMB en 13 circonscriptions électorales
- F) Dépôt d'avis du protecteur de l'élève – Avis 2016-2017-162 (Confidentiel)
- G) Rapport du Comité – Demande de révision no 281 (art. 9 LIP) (Confidentiel)

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 8.1. Organisation scolaire**
- 8.2. Planification stratégique**
- 8.3. Vérification interne et reddition de compte**
- 8.4. Communications**
- 8.5. Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF - Dépôt du rapport de madame Abi Koné sur sa participation au Congrès de l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 ajournée au 27 juin 2017 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 19 août au 29 septembre 2017

**12. QUESTIONS DIVERSES**

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dispense de  
lecture par la  
secrétaire  
générale

CC17/18-10-028

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 29 août 2017, a été remis aux commissaires le jeudi 5 octobre 2017;

**SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
Conseil des  
commissaires du  
29 août 2017

CC17/18-10-029

**SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 août 2017, tel que déposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Affaires découlant  
du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de  
question du  
public**

1. Madame Karine Gouret, résidente du quartier de l'école Catherine-Soumillard, s'exprime au sujet de l'agrandissement de l'école Catherine-Soumillard. Elle demande quelles étaient les autres options envisagées et pourquoi elles ont été écartées. Le plan de départ était un agrandissement de 14 locaux plus un gymnase, ce soir le Conseil des commissaires adopte une résolution d'agrandissement pour 8 locaux et un gymnase, elle s'interroge sur le changement et demande s'il y aura une deuxième phase à ce projet.
2. Madame Virginie Bourque, également résidente du quartier de l'école Catherine-Soumillard demande si l'impact sur les riverains a été pris en compte. Elle aimerait connaître l'échéancier dans ce dossier.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que, ce soir, le Conseil des commissaires doit se prononcer sur les demandes d'ajouts d'espace pour plusieurs établissements, qui seront présentées au MÉES. Il n'y a présentement aucune décision de prise dans ces dossiers.

**Amendement à la  
résolution  
CC16/17-06-149  
– Projet de  
consolidation des  
organigrammes  
de services –  
Adoption**

**CC17/18-10-030**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme adopté au 1<sup>er</sup> juillet 2017;
- C) Organigramme proposé au 11 octobre 2017.

**ATTENDU** la forte croissance du secteur de la formation générale des adultes;

**ATTENDU** la volonté de consolider les équipes et les acquis;

**ATTENDU** la volonté de maintenir un haut niveau de gestion axée sur les résultats;

**ATTENDU** la volonté de regrouper les tâches et les responsabilités du secteur de la formation générale des adultes sous la gouverne d'une seule direction;

**ATTENDU** le transfert d'un poste de direction adjointe au Service des ressources éducatives vers la direction générale adjointe RÉTAC Verdun et FP/FGA/SAE;

**ATTENDU QUE** les ajouts et les modifications apportés entraînent la transformation du poste de direction adjointe vers un poste de direction;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'amendement à la résolution CC16/17-06-149 - Projet de consolidation des organigrammes de services de la CSMB, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

Le tout devant entrer en vigueur le 11 octobre 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Budget de  
partenariat des  
commissaires  
pour l'année  
2017-2018**

**CC17/18-10-031**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'il y a une erreur au niveau du nombre d'écoles qui sont attribuées à madame Louise Leroux dans le tableau. On y indique 8 alors qu'on devrait y lire 7,83.

**ATTENDU** la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*;

**ATTENDU QUE** cette politique s'applique, entre autres, aux frais de partenariat à titre de représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le milieu;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer annuellement les sommes dévolues à la présidente de la Commission scolaire et à chacun des commissaires;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année 2017-2018;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'affecter comme suit, au budget 2017-2018, les sommes maximales suivantes :

- 3500,00 \$, à la présidente, à titre de frais de représentation pour son mandat général et aux frais de partenariat;
- 500,00 \$, par commissaire élu de chacune des circonscriptions à titre de frais de partenariat;
- 125,00 \$, à chaque commissaire élu, par établissement de sa circonscription, à titre de frais de partenariat.

De prévoir un rappel, au 1<sup>er</sup> juin 2018, afin d'aviser les personnes concernées que des sommes n'ont pas été utilisées dans leur budget de partenariat.

Dès le 15 juin 2018, de procéder à la redistribution des surplus non utilisés dans le budget de partenariat.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Résorption des  
déficits des écoles  
au 30 juin 2017

CC17/18-10-032

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Cadre de gestion du budget de l'établissement;
- C) Tableaux

**ATTENDU QUE** le Cadre de gestion du budget de l'établissement prévoit que les déficits doivent être résorbés par les écoles dans l'exercice budgétaire qui suit, ou exceptionnellement, sur les deux ou trois exercices qui suivent;

**ATTENDU QU'**un certain nombre d'écoles primaires et secondaires présentent des déficits d'exercice au 30 juin 2017;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a terminé son exercice budgétaire 2016-2017 en excédent;

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de redonner aux écoles une marge de manœuvre leur permettant de mettre en œuvre leur convention de gestion;

**ATTENDU** l'appui unanime manifesté par le Comité consultatif de gestion le 20 septembre 2017;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De résorber le déficit cumulé au 30 juin 2017 des écoles primaires et secondaires totalisant 976 720\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Mme Varin prend  
son siège

ADVENANT 19 h 11, madame Caroline Varin prend son siège.

Avant de passer au point suivant, madame Geneviève Hotte rappelle les règles qui encadrent le processus de demande d'ajouts d'espace. Elle explique comment les prévisions de clientèle sont faites par le MÉES.

Elle décrit la façon dont la CSMB procède pour son analyse.

Au primaire, l'analyse est toujours faite sur une perspective de 5 ans. La CSMB doit démontrer qu'il y a un manque d'espace dans un rayon de 5 kilomètres.

Pour le secondaire, la perspective est sur 10 ans. Il fait aussi comprendre que pour le secondaire, les prédictions sont pour l'ensemble du territoire de la CSMB et non dans un quartier en particulier.



Cette année, il y a 15 projets d'ajouts d'espace en plus des agrandissements, c'est un record à la CSMB.

Dans les secteurs où les écoles peuvent être agrandies, c'est cette option qui est prioritaire puisque le terrain appartient déjà à la CSMB. Si cette option n'est pas possible, on regarde alors pour faire l'acquisition de terrains ou d'autres établissements auprès d'une commission scolaire anglophone.

Monsieur Dominic Bertrand complète l'information en expliquant tout le cheminement des dossiers, à partir de l'autorisation de contrat jusqu'à l'ouverture de l'école.

Les commissaires posent leurs questions de précision sur l'ensemble du processus.

ADVENANT 19 h 45, messieurs Ghislain Laporte et Yves Pelletier quittent leur siège.

MM Laporte et  
Pelletier quittent  
leur siège

Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 3-  
18 à Mont-Royal

CC17/18-10-033

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans les secteurs de Mont-Royal et d'Outremont;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 27 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** l'impossibilité d'agrandir nos écoles existantes;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 à Mont-Royal pour un montant estimé à 15,9 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
secondaire Mont-  
Royal (12 locaux  
et un gymnase)**

**CC17/18-10-034**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 51% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans les secteurs de Mont-Royal, Outremont, Côte St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest et Saint-Laurent;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école secondaire Mont-Royal de 12 locaux et d'un gymnase;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal (12 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 13,65 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école Beau-  
Séjour – Édifice  
Sud (5 locaux)**

**CC17/18-10-035**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 10% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Saint-Laurent;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 50 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école Beau-Séjour – Édifice Sud de 5 locaux;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Beau-Séjour – Édifice Sud (5 locaux) pour un montant estimé à 5,04 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 10% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Saint-Laurent;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 50 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école Cardinal-Léger de 14 locaux et d'un gymnase;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Cardinal-Léger (14 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 12,21 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 51% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans les secteurs de Saint-Laurent, Mont-Royal, Outremont et Côte St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest;

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
Cardinal-Léger  
(14 locaux et un  
gymnase)**

**CC17/18-10-036**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
secondaire Saint-  
Laurent – Édifice  
Saint-Germain  
(13 locaux et un  
gymnase double)**

**CC17/18-10-037**

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Saint-Germain de 13 locaux et d'un gymnase double;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Saint-Germain (13 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 15,93 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
secondaire Saint-  
Laurent – Édifice  
Émile-Legault (32  
locaux, une  
cafétéria et un  
gymnase double)**

**CC17/18-10-038**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 51% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans les secteurs de Saint-Laurent, Mont-Royal, Outremont et Côte St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Émile-Legault de 32 locaux, d'une cafétéria et d'un gymnase double;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent – Édifice Émile-Legault (32 locaux, une cafétéria et un gymnase double) pour un montant estimé à 32,79 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES – Transfert  
de propriété de  
l'école Allion  
(transfert de la  
Commission  
scolaire Lester-B.-  
Pearson) –  
Démolition et  
construction  
d'une école  
primaire 4-24  
pour la clientèle  
primaire de  
l'école John-F.-  
Kennedy**

**CC17/18-10-039**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
PQI 2018-2028

**ATTENDU** l'augmentation de la clientèle à besoins particuliers au primaire notamment à l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** le nombre de classes adaptées au primaire a augmenté de 21% entre 2013-2014 et 2017-2018;

**ATTENDU QUE** l'école Allion de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est inoccupée depuis plusieurs années et que l'édifice n'est plus utilisable tel quel et doit être démoli;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est intéressée à utiliser ce terrain pour y construire une nouvelle école 4-24 dédiée aux élèves primaires EHDAA de l'école primaire John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** 3 unités modulaires ont été installées à l'école primaire John-F.-Kennedy, édifice Bélanger pour l'année 2017-2018 faute de locaux disponibles;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, mesure 50513, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour le transfert de propriété, de l'école Allion, transférée de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, la démolition et la construction d'une école 4-24 pour un montant estimé à 21,04 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES – Transfert  
de propriété, MAO  
et mise aux  
normes de l'école  
Orchard  
(transfert de la  
Commission  
scolaire Lester-B.-  
Pearson)**

**CC17/18-10-040**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
- PQI 2018-2028

**ATTENDU** l'augmentation de la clientèle à besoins particuliers au secondaire;

**ATTENDU QUE** le nombre de classes adaptées au secondaire a augmenté de 35% entre 2013-2014 et 2017-2018;

**ATTENDU QUE** l'école Orchard de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est inoccupée et que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est intéressée à utiliser cette école pour de la clientèle secondaire EHDAA;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées;

**ATTENDU QUE**, pour l'année 2017-2018, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys loue l'école Orchard en attendant le transfert de propriété;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour le transfert de propriété, le MAO et la mise aux normes de l'école Orchard, transférée de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour un montant estimé à 2,25 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

M. Pelletier  
reprend son siège

ADVENANT 19 h 49, monsieur Yves Pelletier reprend son siège.

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
Catherine-  
Soumillard (8  
locaux et un  
gymnase)**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

Madame Marie-Josée Boivin demande pourquoi l'an dernier la demande était pour 14 locaux et que cette année on demande seulement 8 locaux.

Madame Geneviève Hotte répond que les prévisions du MEES sont à la baisse, nous avons donc dû nous ajuster.

**CC17/18-10-041**

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 4% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Lachine Ouest/Lachine Est/Saint-Pierre;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 4 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU QU'**il y a un projet de développement immobilier d'envergure prévu à Lachine;

**ATTENDU** le besoin de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école Catherine-Soumillard de 8 locaux et d'un gymnase;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Catherine-Soumillard (8 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 9,1 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

M. Laporte  
reprend son siège

ADVENANT 19 h 56, monsieur Ghislain Laporte reprend son siège.

Mme Boivin quitte  
son siège

ADVENANT 19 h 57, madame Marie-Josée Boivin quitte son siège.

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire  
(18 locaux et un  
gymnase double)  
et tous les cycles  
du secondaire  
(1000 élèves) à  
l'Île-des-Sœurs**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

Madame Diane Lamarche-Venne aimerait que l'on change le libellé afin de ne pas trouver la mention du 3<sup>e</sup> cycle. Cette décision devrait venir du milieu après consultation.

Madame Geneviève Hotte explique les raisons qui amènent à cette proposition. Il y a une nécessité de trouver un seul terrain pour répondre à tous les besoins du primaire et du secondaire, tout en permettant un meilleur taux de rétention des élèves du secondaire.

La mention du 3<sup>e</sup> cycle sera tout de même enlevée du libellé.

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs;

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 46% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans le secteur de Verdun;

CC17/18-10-042

**ATTENDU** qu'il manquera encore 15 locaux au primaire à l'Île-des-Sœurs en 2021-2022, et ce, malgré l'ouverture le 1<sup>er</sup> juillet 2015 d'une deuxième école primaire, l'école des Marguerite;

**ATTENDU** le besoin d'une nouvelle école pour la clientèle fréquentant le primaire et tous les cycles du secondaire dans ce secteur;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire (18 locaux et un gymnase double) et tous les cycles du secondaire (1000 élèves) à l'Île-des-Sœurs pour un montant estimé à 72,29 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école Saint-  
Rémi (6 locaux et  
un gymnase)**

**CC17/18-10-043**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Sud-Ouest/Sud-Est/Dorval;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 13 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école Saint-Rémi de 6 locaux et d'un gymnase;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Saint-Rémi (6 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 7,52 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**



**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
secondaire  
Dorval-Jean-  
XXIII – Édifice  
Jean-XXIII (22  
locaux et un  
gymnase double)**

**CC17/18-10-044**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 13% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-2027 dans le secteur de Dorval;

**ATTENDU** le besoin de plus de 450 places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – Édifice Jean-XXIII de 22 locaux et d'un gymnase double;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – Édifice Jean-XXIII (22 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 26,08 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école Saint-  
Louis (8 locaux et  
un gymnase  
double)**

**CC17/18-10-045**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES  
– PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Sud-Ouest/Sud-Est/Dorval;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 13 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école Saint-Louis de 8 locaux et d'un gymnase double;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification –  
Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gangné-Lalonde, il  
est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une  
demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour  
l'agrandissement de l'école Saint-Louis (8 locaux et un gymnase  
double) pour un montant estimé à 9,78 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES -  
Agrandissement  
de l'école  
secondaire des  
Sources (24  
locaux et un  
gymnase double)**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES –  
PQI 2018-2028

Madame Louise Leroux demande s'il ne serait pas  
pertinent d'ajouter un auditorium dans la demande.

Madame Geneviève Hotte répond que le MEES ne  
finance plus les auditoriums. Une scène peut être prévue dans les  
cafétérias.

Madame Suzanne Marceau aimerait que le hall  
d'entrée soit rendu plus fonctionnel.

**M. Pelletier quitte  
la séance**

ADVENANT 20 h 02, monsieur Yves Pelletier quitte  
la séance.

**CC17/18-10-046**

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent  
une augmentation de 36% pour la clientèle du secondaire d'ici 2026-  
2027 dans le secteur Nord-Ouest;

**ATTENDU** le besoin de plus de 750 places-élèves  
additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU** la possibilité d'agrandir l'école secondaire des  
Sources de 24 locaux et d'un gymnase double;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification –  
Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est  
résolu à l'unanimité :

**Ajouts d'espace –  
Demande de  
financement au  
MEES –  
Construction  
d'une nouvelle  
école primaire 3-  
18 à Saint-  
Laurent en  
remplacement de  
l'agrandissement  
de l'école Henri-  
Beaulieu (10  
locaux et un  
gymnase)**  
  
**CC17/18-10-047**

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école secondaire des Sources (24 locaux et un gymnase double) pour un montant estimé à 25,38 M\$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2018-2028

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 10% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2021-2022 dans le secteur de Saint-Laurent;

**ATTENDU QU'**avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 50 nouveaux locaux d'ici 2021-2022;

**ATTENDU** le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

**ATTENDU QUE** le MEES a autorisé la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à agrandir l'école Henri-Beaulieu de 10 locaux et 1 gymnase dans le cadre du PQI 2014-2024;

**ATTENDU QUE** la faisabilité technique d'agrandir l'école Henri-Beaulieu s'est avérée plus complexe qu'anticipée;

**ATTENDU** la possibilité de construire une nouvelle école 3-18 à Saint-Laurent;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2018-2028, une demande de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une nouvelle école primaire 3-18 dans Saint-Laurent et d'annuler l'agrandissement de l'école Henri-Beaulieu tel que confirmé au PQI 2014-2024 pour un montant estimé à 7,77 M\$ (soit 15,9 M\$ - 8,13 M\$ déjà accordé pour Henri-Beaulieu).

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007

**École primaire  
Notre-Dame-de-  
la-Garde, annexe  
II – Projet de  
construction –  
Attribution du  
contrat de  
construction**

Madame Diane Lamarche-Venne suggère d'ajouter l'attendu suivant à la résolution :

« **ATTENDU QUE** le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Verdun, projet connu comme étant l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde – Annexe 2, a reçu un avis favorable de la part de l'Office de consultation publique de Montréal, le 17 juillet 2017; »

Les commissaires sont en accord avec l'ajout au projet de résolution.

CC17/18-10-048

**ATTENDU QUE** le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Verdun, projet connu comme étant l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde – Annexe 2, a reçu un avis favorable de la part de l'Office de consultation publique de Montréal, le 17 juillet 2017;

**ATTENDU QU'**en date du 31 août 2017, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera le projet de construction de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde, annexe II;

**ATTENDU QUE** l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

**ATTENDU QUE** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements a permis de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

**ATTENDU QUE** Tisseur Inc. a déposé la plus basse soumission admissible et conforme au montant de 9 274 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification- Finances et organisation scolaire;

**ATTENDU QU'** il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 2 000 000 \$;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de construction à Tisseur Inc., relativement au projet de construction de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde, annexe II, et ce, pour un montant de 9 274 000,00 \$ (toutes taxes exclues).

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École primaire  
Saint-Luc – Projet  
d'agrandissement  
– Attribution du  
contrat de  
construction**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoir CC-2-2007

Madame Diane Lamarche-Venne suggère d'ajouter les paragraphes suivants à la résolution :

« **ATTENDU QU'**en date du 29 août 2017, le Conseil des commissaires, par sa résolution CC17/18-08-008, a autorisé l'annulation de l'appel d'offres public pour cette raison;

**ATTENDU QUE** suite à l'annulation de cet appel d'offres public, les plans et devis ont été modifiés de manière à ce que le budget alloué soit davantage respecté; »

Les commissaires sont en accord avec l'ajout au projet de résolution.

**CC17/18-10-049**

**ATTENDU QUE** les prix reçus dans le cadre de l'appel d'offres publié le 5 juillet 2017 étaient supérieurs au budget alloué pour la réalisation des travaux relativement au projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Luc;

**ATTENDU QU'**en date du 29 août 2017, le Conseil des commissaires, par sa résolution CC17/18-08-008, a autorisé l'annulation de l'appel d'offres public pour cette raison;

**ATTENDU QUE** suite à l'annulation de cet appel d'offres public, les plans et devis ont été modifiés de manière à ce que le budget alloué soit davantage respecté;

**ATTENDU QU'**en date du 6 septembre 2017, un nouvel appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Luc;

**ATTENDU QUE** l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

**ATTENDU QUE** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements a permis de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

**ATTENDU QUE** Hulix construction, a déposé la plus basse soumission admissible et conforme au montant de 5 397 000,00\$ (toutes taxes exclues);

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**ATTENDU QU'** il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 2 000 000\$;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de construction à Hulix construction, relativement au projet d'agrandissement à l'école primaire St-Luc et ce, pour un montant 5 397 000,00\$ (toutes taxes exclues).

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

École secondaire  
Mont-Royal –  
Projet de  
réfection de la  
structure, de  
l'enveloppe et des  
finis intérieurs, de  
désamiantage et  
de remplacement  
du mobilier  
intégré –  
Nomination des  
membres du  
Comité de  
sélection

CC17/18-10-050

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

**ATTENDU** l'obtention d'un financement dans le cadre des mesures de maintien d'actifs des bâtiments du MEES pour le projet de réfection de la structure, de l'enveloppe et des finis intérieurs, de désamiantage et de remplacement du mobilier intégré;

**ATTENDU QUE** le projet de réfection de la structure, de l'enveloppe et des finis intérieurs, de désamiantage et de remplacement du mobilier intégré à l'école secondaire Mont-Royal sera réalisé en phases et débutera au cours de l'été 2018;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un de l'externe;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

École secondaire  
Dalbé-Viau –  
Projet de  
réfection de  
l'enveloppe et de  
divers travaux de  
mécanique –  
Nomination des  
membres du  
Comité de  
sélection

CC17/18-10-051

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

**ATTENDU** l'obtention d'un financement dans le cadre des mesures de maintien d'actifs des bâtiments du MEES pour le projet de réfection de l'enveloppe et de divers travaux de mécaniques;

**ATTENDU QUE** le projet de réfection de l'enveloppe et de divers travaux de mécaniques à l'école secondaire Dalbé-Viau sera réalisé en phases et débutera au cours de l'été 2018;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un de l'externe;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution et modifiée séance tenante, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

**ATTENDU** l'obtention d'un financement dans le cadre des mesures de maintien d'actifs des bâtiments du MEES pour le projet d'installation de dispositif antirefoulement (DAR), de réfection de la toiture et de remplacement des portes, des fenêtres, du système d'alarme incendie et du système d'intercommunication;

**ATTENDU QUE** le projet d'installation de dispositif antirefoulement (DAR), de réfection de la toiture et de remplacement des portes, des fenêtres, du système d'alarme incendie et du système d'intercommunication de l'école secondaire Saint-Laurent édifice Émile-Legault sera réalisé en phases et débutera au cours de l'été 2018;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un de l'externe;

École secondaire  
Saint-Laurent,  
édifice Émile-  
Legault – Projet  
d'installation de  
dispositif  
antirefoulement  
(DAR), de  
réfection de la  
toiture, de  
remplacement  
des portes, des  
fenêtres, du  
système d'alarme  
incendie et du  
système  
d'intercommunica-  
tion – Nomination  
des membres du  
Comité de  
sélection

CC17/18-10-052



**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Nouvelle école  
primaire dans  
l'arrondissement  
Outremont –  
Projet de  
construction –  
Nomination des  
professionnels**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection
- D) Règle 119 du *Règlement de délégation de pouvoirs*

Madame Diane Lamarche-Venne suggère d'ajouter le paragraphe suivant à la résolution :

« **ATTENDU QUE** le projet demeure conditionnel à la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Université de Montréal et la CSMB, ou de tout autre acte permettant la construction, le tout dans le respect des termes et conditions prévus audit acte; »

Les commissaires sont en accord avec l'ajout au projet de résolution.

**CC17/18-10-053**

**ATTENDU** le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, notamment, dans le but de réaliser un projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

**ATTENDU QU'**en date du 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser un projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

**ATTENDU QUE** le projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont doit être livré pour la rentrée scolaire de septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet demeure conditionnel à la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'Université de Montréal et la CSMB, ou de tout autre acte permettant la construction, le tout dans le respect des termes et conditions prévus audit acte;

**ATTENDU** néanmoins qu'entre-temps, il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet, afin de pouvoir débiter rapidement les travaux, et ce, pour répondre aux besoins de la clientèle de l'arrondissement Outremont;

**ATTENDU QUE** le coût relatif aux honoraires professionnels est estimé à 792 793,22 \$ (toutes taxes exclues), et ce, pour l'ensemble des professionnels;

**ATTENDU QU'**en date du 16 août 2017 un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres pour la nomination de professionnels relativement au projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions en date du 14 septembre 2017 par le Secteur des approvisionnements;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

**ATTENDU** la formation du Comité de sélection;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, les professionnels suivants ont obtenu les notes globales les plus élevées, soit :

- Architecture : Leclerc Associés Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Les Services Exp. inc.;
- Génie civil et structure : Beaudoin Hurens.

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection relative à la nomination des professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination des professionnels suivants dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont, afin de procéder à la préparation des plans et devis, soit :

- Architecture : Leclerc Associés Architectes;
- Génie mécanique et électrique : Les Services Exp. inc.;
- Génie civil et structure : Beaudoin Hurens.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Éthique et  
déontologie des  
commissaires –  
Dénonciation  
d'intérêts –  
Rapport de la  
secrétaire  
générale**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Éthique et  
déontologie des  
commissaires –  
Cadeaux et  
marques  
d'hospitalité –  
Rapport de la  
secrétaire  
générale**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Abrogation du  
Règlement CC-2-  
2017 et adoption  
du Règlement CC-  
2-2017  
« Règlement de  
délégation de  
pouvoirs »**

**CC17/18-10-054**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC16/17-06-172
- C) Règlement de délégation de pouvoirs – Version adoptée le 27 juin 2017 pour fins de consultation
- D) Commentaires reçus dans le cadre de la consultation
- E) Extraits des modifications apportées à la suite du retour de consultation

**ATTENDU QUE** le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et a dû, depuis cette date, être modifié à plusieurs reprises;

**ATTENDU** les récentes modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** les nombreuses modifications apportées au cadre législatif et réglementaire régissant la gestion contractuelle;

**ATTENDU**, par ailleurs, les modifications apportées à l'organigramme de la CSMB et la nouvelle répartition de certains dossiers;

**ATTENDU**, en conséquence, la nécessité de revoir le Règlement de délégation de pouvoirs afin d'intégrer ces nouveautés et de respecter les nouvelles obligations introduites par les modifications législatives et réglementaires;

**ATTENDU QU'**en tenant compte de toutes les modifications apportées ou devant être apportées au Règlement, il convient d'abroger ce dernier et d'en adopter un nouveau;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Règlement ont été présentées au Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Règlement ont été soumises au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil des commissaires, lequel comité en a recommandé l'adoption aux fins de consultation;

**ATTENDU QUE** le 27 juin 2017, le Conseil des commissaires, par la résolution CC16/17-06-172, a adopté le projet de nouveau Règlement de délégation de pouvoirs aux fins de consultation;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été soumis à l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire et à l'Association québécoise des cadres scolaires;

**ATTENDU** la recommandation favorable de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire;

**ATTENDU** la recommandation favorable de l'Association québécoise des cadres scolaires;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007;

D'adopter le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017 déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

De fixer le jour d'entrée en vigueur du nouveau règlement CC-2-2017, le jour de la publication d'un avis public à cet effet;

L'abrogation du règlement CC-2-2007 prenant également effet le jour de la publication dudit avis public.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Document déposé :

- A) Résolution CC14/15-11-067 et CC16/17-11-050
- B) Jetons de présence – Information aux commissaires

Monsieur Ghislain Laporte mentionne qu'il préférerait que l'on garde la formule où un poste est réservé aux commissaires représentant le comité de parents, sur chacun des comités de travail du Conseil des commissaires.

Madame Sonia Gagné-Lalonde explique qu'il y a eu un temps où il y avait un nombre limité de commissaires dans les comités de travail mais ce n'est plus le cas maintenant, elle ne comprend donc pas l'inquiétude de monsieur Laporte.

**ATTENDU QUE** par sa résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres de chacun des comités de travail;

**Nomination des membres aux comités de travail – Amendement à la résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050**

**CC17/18-10-055**

**ATTENDU QUE** depuis le 23 décembre 2016, les commissaires représentant le comité de parents ont le droit de vote et ainsi, les mêmes droits et obligations que les commissaires élus;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, il n'y a plus lieu de réserver une place particulière pour les commissaires représentant le comité de parents, ni de prévoir un substitut en cas d'absence de l'un d'entre eux sur les comités de travail;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à une nouvelle formation des comités de travail du Conseil des commissaires et à la désignation de leurs membres;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC14/15-11-067, amendée par la résolution CC16/17-11-050, afin d'y ajouter le nom des commissaires suivants aux comités de travail du Conseil des commissaires :

Comité des ressources humaines :

- Madame Marie-Josée Boivin
- Madame Louise Leroux

Comité de vérification – Finances et organisation scolaire :

- Monsieur Oussama Abdallah

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Monsieur Christian Desjardins
- Monsieur Yves Pelletier

D'enlever la mention substitut pour les commissaires représentant le comité de parents qui avaient été nommés substituts.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Élections  
scolaires 2018 –  
Adoption du  
projet de division  
du territoire de la  
CSMB en 13  
circonscriptions  
électorales**

**CC17/18-10-056**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Échéancier des étapes consécutives
- C) Descriptions écrites des 13 circonscriptions
- D) Cartes des 13 circonscriptions
- E) Tableau du nombre des électeurs
- F) Carte du territoire de la CSMB
- G) Extraits de la Loi sur les élections scolaires

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions des articles 7.5 et 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chap. E-2.3), le Conseil des commissaires doit adopter un projet de division en circonscriptions contenant une carte des circonscriptions électorales proposées, une description de leurs limites ainsi que le nombre d'électeurs compris dans chacune de ces circonscriptions;

**ATTENDU QUE** le Ministre de l'éducation a autorisé la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à diviser son territoire en 13 circonscriptions électorales;

**ATTENDU** les cartes et la description écrite des limites des circonscriptions électorales proposées déposées au soutien de la présente;

**ATTENDU QUE** ce projet de division doit, par la suite, être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections scolaires* (article 9 et suivants);

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de division en 13 circonscriptions électorales et leurs descriptions écrites, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De soumettre le projet de division à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dépôt d'avis du  
protecteur de  
l'élève – Avis  
2016-2017-162

CC17/18-10-057

Document déposé :

A) Avis 2016-2017-162

**ATTENDU** l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2016-2017-162, reçu par la Secrétaire générale, le 27 septembre 2017;

**ATTENDU QUE**, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit;

**ATTENDU QU'**après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

**ATTENDU**, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2016-2017-162, du Protecteur de l'élève.

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Rapport du  
Comité –  
Demande de  
révision no 281  
(art. 9 LIP)**

Madame Diane Lamarche-Venne suggère le report du dossier à la fin de l'ordre du jour afin qu'il soit traité à huis clos

**Délégués au  
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Abi Koné donne ses impressions et résume le Congrès.

Elle dépose également son rapport.

Les commissaires posent leurs questions à madame Koné.

**Mme Boivin  
reprend son siège**

ADVENANT 20 h 37, madame Marie-Josée Boivin reprend son siège.

**Procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 6  
juin 2017,  
ajournée au 27  
juin 2017 du  
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Comité de parents**

Monsieur Ghislain Laporte mentionne que le 9 novembre 2017 les comités de parents auront une rencontre avec le directeur général.

Il mentionne qu'il existe une préoccupation au niveau de la diffusion de l'information aux parents. Il pense qu'il arrive que l'information qui doit leur être transmise par l'intermédiaire des directions d'établissement ne l'est pas toujours.

**Information de la  
présidence**

La présidente n'a rien de particulier à signaler.

**Information du  
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand souligne qu'un clip vidéo a été tourné et qu'il sera transmis à l'ensemble des membres des conseils d'établissement pour les inviter à une rencontre le 9 novembre prochain.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Huis clos  
CC17/18-10-058**

ADVENANT 20 h 45, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Retour en séance  
délibérante  
CC17/18-10-059**

ADVENANT 21 h 20, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Rapport du  
Comité –  
Demande de  
révision no 281  
(art. 9 LIP)  
CC17/18-10-060**

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

**ATTENDU** la demande de révision de décision de I.D., mère et de S.D., père de l'enfant B.D.

**ATTENDU** les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** cette démarche a été jugée recevable par M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la formation du Comité de révision par M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve, secrétaire général;

**ATTENDU QUE** ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de révision;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires maintienne la décision de classement DIL de l'enfant B.D.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 21 h 22, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**La présidente**

\_\_\_\_\_  
**La secrétaire générale**